L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] & Co. No 73, Rue de Chartres [illegible] — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 12 JUIN 1862. — [illegible] F. LIMET. [illegible] S. HARBY. Editeurs-Propriétaires

[illegible] MATIN, 12 JUIN.

Mort du docteur Harby.

[illegible] et pénible mission d'enregistrer la mort de notre collègue et ami, le docteur Samuel Harby, qui a succombé, hier soir [illegible], à une attaque d'apoplexie. Il avait quitté les bureaux de l'Abeille après son travail habituel, sans que rien dans ses dispositions [illegible] de prévoir la catastrophe qui est venue subitement l'enlever à sa famille et à ses nombreux amis. Le docteur Harby n'était âgé que de [illegible] ans, et depuis vingt-quatre ans il appartenait à la presse de la Nouvelle-Orléans comme rédacteur de ce journal. Sa mort prématurée laissera un vide bien cruel parmi nous qui avions pu, depuis des années, apprécier ses qualités personnelles, sa franchise, son [illegible] bon cœur. L'émotion qui nous a saisi en le voyant sur son lit de mort ne nous permet pas de rendre aujourd'hui à sa mémoire le tribut qui lui est justement dû. Nous ne pouvons qu'associer nos regrets les plus sincères à ceux de sa famille qui pleure.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Scott, à 10 heures, à l'encoignure des rues Magasin et Natchez: [illegible], whisky, vin de Catawba, [illegible], etc.

Par B. Turpin, à 11 heures, No 25 rue Vieille Levée, [illegible].

[illegible]

Par D. E. Morphy, à l'entrepôt Jewell — Cow peas; et au No 47, rue des Magasins — [illegible].

Par Gardner Smith, rue du Camp No 11 — Le stock entier de machines à coudre.

Par B. Turpin — Cuivre en feuilles et tôle.

La Presse du Nord.

La presse du Nord, bien que soumise à la surveillance de l'autorité militaire en ce qui concerne la publication des nouvelles de la guerre, n'a relativement que peu perdu à l'application de ce système de censure. Les longues colonnes des immenses feuilles new-yorkaises continuent à faire flamboyer aux yeux des lecteurs des bulletins [illegible] mirobolants en têtes de dépêches générales, spéciales et particulières; et, malgré toutes les rebuffades qu'ils ont éprouvées, de la part des généraux, les correspondants avancés [illegible] n'en persistent pas moins à donner des détails les plus minutieux et les plus circonstanciés d'opérations militaires dont ils ont été spectateurs in partibus.

Les généraux McClellan et Halleck expulsent en vain tous les correspondants connus, cette peste des camps comme ils les appellent, le nombre des correspondances va en augmentant, et les généraux fédéraux parviendraient plus facilement à se débarrasser des moustiques qui bourdonnent dans leurs tentes que des [illegible] de lettres.

Outre le [illegible] fournissent aux colonnes des feuilles du Nord les nouvelles de la guerre, les commentaires sur les opérations, les [illegible] de [illegible], la fabrication de [illegible] de la plus [illegible] conception servent à [illegible] l'avidité du lecteur américain, le plus avide de tous les lecteurs.

Dans les discussions animées du Congrès les journalistes du Nord trouvent encore un aliment inépuisable d'argumentation, tandis que les [illegible] qu'ils [illegible] [illegible] d'une façon [illegible] la manière [illegible].

La guerre n'est pas finie, mais, déjà, les partis se préparent à renouveler leurs anciennes luttes. La vieille démocratie nationale, un moment absorbée par le tâche de combattre les rebelles, [illegible] à se reconstituer en prévision de l'avenir [illegible] des [illegible] qui [illegible] abolitionniste. Entre ces deux partis [illegible] une coterie nouvelle qui cherche néanmoins à s'ériger en parti distinct qu'il dicterait ses conditions à celui des deux adversaires auquel il accorderait son appui — nous voulons parler de l'élément allemand. Toutes ces manœuvres qui ont pour but final la prochaine élection présidentielle, relèvent d'abord quotidiennement, et les feuilles du Nord et de l'Ouest [illegible] de creuser le cerveau pour trouver un sujet d'article.

Il n'en est pas de même dans les villes du Sud où la loi martiale — dura lex sed lex — est en pleine vigueur, et où, comme à la Nouvelle-Orléans, les journaux sont privés des dépêches télégraphiques, des correspondances, et réduits à des communications postales irrégulières. Absence de télégrammes, sobriété dans la publication de vieilles nouvelles, prudence dans le choix des sujets, et prudence extrême dans le maniement des [illegible], voilà les entraves contre lesquelles les journaux doivent lutter et qui arrêtent dans son élan bien naturel de satisfaire la curiosité de ses lecteurs. A l'impossible nul n'est tenu, dit un vieux proverbe. C'est la conclusion que chacun [illegible] à ses abonnés en leur [illegible] de prendre patience jusqu'à ce que les faits divers et les nouvelles [illegible] faire place à des nouvelles plus [illegible].

Retour de la milice du Massachusetts. — Une dépêche de Boston du 23 mai porte:

Le gouverneur Andrew a lancé un ordre qui licencie la milice qui avait été mise en réquisition pour obéir à la réquisition du [illegible], et les miliciens regagnent leurs [illegible], à l'exception de ceux qui [illegible] pour trois ans ou pour la durée de la guerre. Les hommes [illegible] pour trois ou six mois, [illegible] qu'à ce que le Congrès exigeait à [illegible] pour une période de trois mois.

Un conservateur au Sénat fédéral. — M. Wright, sénateur de l'Indiana, qui a pris la place de M. Bright, a prononcé un discours contre l'abolition de l'esclavage dans le district de Columbia.

Le Courrier des Etats-Unis. — C'est avec plaisir que nous avons vu reparaître sur notre table ce journal qui est rédigé avec une grande habileté et une impartialité remarquable. Jusqu'à l'arrivée de nos journaux d'Europe, nous avions été privés de tout moyen de se tenir au courant des nouvelles d'Europe que par les nouvelles du Nord. La maison [illegible] et Mercure de la rue de Chartres est en mesure de servir les abonnés du Courrier à la Nile-Orléans.

Un pauvre résultat [illegible]. — Le [illegible] Pangborne, quartier-maître de l'armée fédérale, et [illegible] du Boston [illegible] rapporte que les tentatives faites par les Yankees à cet effort, pour [illegible] les esclaves à Port Royal, ont produit un grand mal et qu'il n'y a moyen d'en tirer parti qu'en employant un système de travail forcé, avec la surveillance d'habiles économes.

Marchandises à bon marché. — [illegible] nous ne pouvons [illegible], on ne peut guère acheter ces marchandises à plus bon marché. C'est ce que comprend M. Theodore Danziger, dont le vaste magasin est constamment rempli, et ce qu'il a décidé à opérer une nouvelle réduction dans les prix de ses marchandises. Encore un [illegible] rues Royale et St-Philippe, il est impossible de [illegible] les amateurs. Nous appelons spécialement l'attention des familles sur les soieries, articles de bonneterie, laines à nouveautés, etc., que la maison Danziger écoule en prix courant. Voir aux annonces.

A louer. — La [illegible] de la belle maison située rue Royale No 222, ainsi que la rez-de-chaussée [illegible] magasin. Voir aux annonces.

Arrivée à Washington. — Un [illegible] de Washington au Boston Journal:

L'affaire des [illegible] est devenue un [illegible] dont le secrétaire Chase a vendu [illegible] [illegible] de lever des fonds pour [illegible] le gouvernement [illegible] des dépenses [illegible] un système qui consiste des dépenses exorbitantes.

[illegible] du Massachusetts, [illegible] [illegible] M. Thomas [illegible] dans les chambres législatives [illegible] [illegible] d'Etat des [illegible] passées. Il [illegible] partie des membres de la Chambre [illegible] [illegible].

[illegible] et la Chambre [illegible] l'approbation [illegible] [illegible] aux Etats [illegible] de bonnes nouvelles [illegible] du Potomac [illegible] l'harmonie [illegible] [illegible].

[illegible]

[illegible] en discussion au Sénat le bill des taxes, regardant le passage de ce bill comme une nécessité.

Le sénateur Sumner a déclaré qu'entre la priorité de considération du bill de confiscation ou celle du bill des taxes, il était d'avis de s'occuper de ce dernier. Et pourquoi? "Le bill de la taxe est une réalité; il contient quelque chose. L'autre bill n'est pas une réalité; il ne contient rien!" D'autres sénateurs pensent comme lui, et il reste à savoir si les sénateurs appliqueront "l'emplâtre au pauvre homme" de la Chambre, en l'amendant et en l'améliorant matériellement, ou s'ils adopteront le substitut du sénateur Simmons.

CHRONIQUE LOCALE.

Nous empruntons au Delta d'hier un ordre important du général Butler, relatif au serment d'allégeance:

Quartier général du département du Golfe.
Nile-Orléans, 10 juin 1862.
Ordres généraux No 41.

La Constitution et les lois des Etats-Unis et des divers Etats requièrent que tous les officiers militaires, civils, judiciaires, exécutifs et législatifs s'engagent par serment à soutenir la Constitution et les lois. Si une personne désire servir les Etats-Unis ou recevoir un bénéfice spécial de la protection des Etats-Unis, elle devra se charger des obligations correspondantes. Le serment ne sera, pas plus que par le passé, imposé à personne. C'est une obligation trop sacrée, trop élevée dans sa teneur, et qui rapporte trop de bénéfices et de privilèges pour être profanée par un consentement involontaire et prononcé du bout des lèvres. Elle donne à celui qui l'accepte le droit de dire: "Je suis citoyen américain," le plus haut titre connu, sauf celui de l'homme qui peut dire avec saint Paul: "Je suis né libre et n'ai jamais renoncé à cette liberté."

Les juges de cours, les juges de paix, les shérifs, avocats, notaires et tous les officiers quelconques de la loi, et toutes les personnes qui ont jamais joui du droit de citoyenneté, aux Etats Unis, par naissance ou autrement, qui, en conséquence, remplissent un office, occupent une place de confiance ou de profession nécessitant une procédure quelconque, un acte judiciaire ou administratif de nature à affecter toute autre personne que l'agent, prêtera le serment suivant: "Je prête serment d'allégeance aux Etats Unis d'Amérique et je déclare solennellement que je défendrai loyalement leur constitution." Tous les actes, contrats, instruments, certificats attestés, et toutes les transactions faites par une des personnes ci-dessus désignées, à partir du 15 juin prochain, qui n'aura pas prêté un tel serment, seront nuls et de nul effet.

Le commandant général ayant jugé à propos, dans l'intérêt public, de distinguer ceux qui sont bien disposés envers les Etats Unis de ceux qui gardent encore allégeance aux Etats Confédérés, et ample temps ayant été donné à tous les citoyens pour réfléchir à ce sujet, et toute protection ayant été accordée à la personne et à la propriété de tout citoyen fidèle à la loi, suivant les termes de la proclamation du 1er mai.

Il est ordonné, en outre, que toutes les personnes ayant joui jusqu'ici du droit de citoyenneté aux Etats Unis, demandant ou recevant aucune faveur, protection, aucun privilège, passeport, ou réclamant le paiement d'une somme d'argent ou toute autre chose de valeur, ou tout bénéfice émanant des Etats-Unis, excepté une protection contre des violences personnelles, devra prêter le serment ci-dessus énoncé, avant que la requête puisse être reçue ou qu'aucun acte soit fait en leur faveur par un officier des Etats Unis dans ce département; et à cet effet, toutes personnes seront regardées comme ayant joui du droit de citoyenneté aux Etats Unis qui auront résidé ici pendant cinq ans et plus et si elles sont nées à l'étranger, qui n'auront pas réclamé et reçu la protection de leur gouvernement, ainsi que cela devra résulter d'un registre signé par l'officier compétent, plus de deux mois avant la publication de cet ordre.

Le commandant général ayant été informé que plusieurs personnes résidant dans ce département ont aidé jusqu'ici à la rébellion, en fournissant des armes et des munitions de guerre, en violant le blocus, en transmettant des renseignements, en cachant des propriétés et en contenant par d'autres moyens les soi-disant Etats Confédérés, en violation des lois de la neutralité qui leur ont été imposées par leurs souverains aussi bien qu'en violation des lois des Etats Unis et qu'un petit nombre est encore engagé dans ces manœuvres, ordonne, en conséquence, que tous les étrangers réclamant aucun des privilèges des citoyens américains, ou la protection ou la faveur du gouvernement des Etats Unis, (excepté une protection contre des violences personnelles) prêteront le serment dans la forme suivante:

Je jure solennellement et j'affirme qu'aussi longtemps que mon gouvernement restera en paix avec les Etats Unis je ne ferai pas d'acte ni ne consentirai à ce qu'aucun acte soit fait, ni ne cacherai rien de ce qui a été ou qui est à la veille d'être fait pour aider ou assister aucun des ennemis ou des adversaires du gouvernement fédéral.

Signé: .... Sujet de ....

A l'Hôtel de Ville, à la cour du Prévôt, au bureau du Maréchal Prévôt, et aux différents bureaux de police, des livres seront ouverts et un officier compétent sera préposé pour administrer le serment à toutes les personnes qui désireront le prêter et pour témoigner des signatures, cet officier délivrera à chaque personne prêtant serment, un certificat dans la forme suivante:

Département du Golfe—Nile-Orléans......
1862...... a prêté le serment requis par les ordres généraux No...... pour un...... de ...... signé, par ordre du général.

Butler.
R. S. Davis, capt. et A. A. A. G.

Reprise de paiements en espèces. — Nous avons déjà annoncé que la plupart des banques se disposaient à reprendre leurs paiements en espèces. Nous voyons avec plaisir que la Banque d'Amérique a été la première à entrer dans la voie nouvelle que nos institutions monétaires semblent s'être tracée. Elle a déclaré qu'elle remboursera en espèces les balances de dépôts [illegible], qui restaient à la Banque le 15 septembre dernier, en faveur des déposants, ainsi que les billets faisant partie de ses anciennes émissions, lesquels sont contresignés par l'auditeur d'Etat et portent une date antérieure au 22 mai 1862. La réforme inaugurée par la Banque d'Amérique honore sa direction et témoigne de l'excellente administration de ses affaires.

Cour Prévôtale. — L'huissier audiencier, M. Franklin, a été amené hier devant le magistrat sous prévention d'avoir essayé d'extorquer de l'argent de plusieurs débitants de liqueurs du Troisième District, en se prévalant de ses privilèges comme officier de la Cour et du pouvoir qu'il avait de les poursuivre aux condamnations de leurs fautes. — Les preuves ont établi que dans une certaine circonstance, il avait exigé quinze piastres et avait fini par en accepter trois. Le juge l'a chassé du bureau et l'a condamné à deux mois de workhouse.

Un caporal de l'armée des Etats-Unis et deux soldats, accusés d'être entrés, sans autorisation, chez Mme Columbus Moise, pour y chercher des armes, et d'avoir effrayé les dames de la maison, ont été condamnés. Le caporal redeviendra simple soldat, les deux autres et lui seront de corvée pendant six mois et n'auront pas de paie avant un an.

Chris Lemon a été condamné à trois mois de workhouse pour vol d'un lot de [illegible].

Joshua Dailey qui, de son propre aveu, a volé des objets à l'hôpital St-James, a été envoyé pour un mois au workhouse.

Les trois hommes que le lieutenant Bertin avait arrêtés au Bayou St-Jean comme suspects et dangereux, ont été acquittés.

Geo. Keller a été condamné à un an de prison pour assaut et batterie avec intention de tuer.

— Le greffier a annoncé que sur le nombre considérable de prisonniers le tribunal ne s'occupera des [illegible] qu'à midi et ne prendra que connaissance des querelles particulières qui sont antérieures au premier mai.

Coup de pistolet. — Une personne qui se trouvait, hier matin, dans un des chars de la rue du Canal, nous a parlé d'un incident qui a eu lieu avant que le char arrivât à la station de la rue Rampart.

Il y avait plusieurs mousquets chargés sur la plateforme, l'un d'eux partit tandis que des passagers montaient à terre et la charge traversa la queue de l'habit d'un monsieur. L'alarme causée fut grande pendant un instant.

Le soldat préposé à la garde des mousquets dit que c'est quelqu'un qui a fait la détente.

Le rapport suivant du commandant Parrott a été envoyé au département de la marine:

Steamer Augusta, en vue de Charleston 12 mai.

J'ai l'honneur de vous annoncer que le vapeur Planter nous a été amené ce matin de Charleston par huit nègres fugitifs et remis à l'escadre. Cinq femmes et trois enfants de couleur sont aussi à bord. Le vapeur portait un canon de 32, un obusier de 24 et quatre gros canons qu'il devait transporter. Je l'ai envoyé à Port Royal. J'envoie les journaux de Charleston du 12 celui-ci est intelligent fugitif, qui en était chargé, vous donnera les informations qu'il a apportées. Je vous prie de renvoyer aussitôt que possible l'officier et l'équipage qui sont à bord.

Le commodore Dupont en communiquant cette dépêche, ajoute, relativement au vapeur Planter: c'est un steamer armé pour un service de dépêches et de transports attaché au département du génie à Charleston sous le brigadier général Ripley, qui a été amené il y a quelque temps à l'escadre de blocus par plusieurs gens de couleur. Les circonstances de cette évasion sont remarquables. A quatre heures du matin, en l'absence du capitaine, qui était à terre, il a quitté la jetée près du bureau du gouvernement et du quartier général, avec le pavillon confédéré, et a passé devant les forts en faisant le salut ordinaire avec le sifflet de vapeur. Une fois hors de la portée du dernier canon, il a amené le pavillon rebelle et arboré le drapeau blanc.

L'Onward, qui tenait la tête de l'escadre du blocus dans le canal principal, allait tirer dessus, quand le drapeau blanc a été déployé. Les canons du steamer consistent dans une pièce à pivot de 32 et un [illegible] de 24. Il avait de plus sur son pont quatre autres canons [illegible] de [illegible], qui devaient être déposés à terre pour l'armement du nouveau fort, dans la matinée de l'évasion.

Robert Smalls, intelligent esclave, pilote du bateau, qui a fait cet habile coup, de même, est d'importance à comme de ceux qui sont venus dans les lignes. J'ai reçu de lui des renseignements intéressants, et quelques-uns d'une très grande importance. Le steamer est une précieuse acquisition pour l'escadre, à cause de ses excellentes machines et de son faible tirant d'eau.

Je continuerai à employer Smalls comme pilote à bord du Planter pour les eaux intérieures, qu'il paraît connaître parfaitement. Je ne sais si dans les vues du gouvernement, le navire doit être considéré comme prise; dans ce cas, je demande respectueusement au département la récompense de Smalls et de ses compagnons.

Signé: S. F. Dupont, commodore.

FRANCE.

Correspondance du Courrier des E. U.

Paris, 2 mai 1862.

Si la nouvelle du voyage de M. Mercier à Richmond a donné lieu à de nombreux commentaires dans la presse américaine, elle n'a pas fait naître moins de suppositions dans les journaux européens.

Un des correspondants de l'Indépendance Belge a cru pouvoir hier affirmer que le ministre de France se rendait de Washington à Richmond pour conférer avec le président des Etats Confédérés [illegible] un projet de transaction, ayant pour base la reconnaissance partielle de la Confédération du Sud, et arrêtée en principe entre la France et l'Angleterre. A l'appui de cette assertion, on cite l'attitude des trois journaux officieux, la Patrie, le Pays et le Constitutionnel, qui ont pris à tâche de démontrer que les derniers succès des armées fédérales n'avaient rien de décisif, et le langage du Moniteur lui-même, qui exprime la même opinion dans ses bulletins et sa correspondance de Londres, datée du 25 avril disait: "Les gens les mieux informés, parmi les Américains du Nord, ont prononcé ces paroles (adressées aux manufacturiers anglais):

"Ne vous illusionnez pas, vous n'aurez votre approvisionnement de coton, ni cette année, ni l'an prochain." Ainsi des hommes intéressés admettent que le Sud a, sinon la force de résister au Nord d'une façon absolue, du moins celle de résister jusqu'à la fin de cette campagne et pendant une autre encore. Dans son bulletin du 29 avril, le journal officiel, sans vouloir discuter les prétentions contraires des généraux du Nord et du Sud sur le résultat de la bataille de Pittsburg Landing, fait remarquer "que l'attitude même qu'on prend à Richmond témoigne que le découragement n'a pas pénétré dans les Etats du Sud et que la lutte va recommencer."

Le correspondant de l'Indépendance belge infère de [illegible] langage que l'on cherche à atténuer l'importance des succès obtenus par le Nord, parce qu'ils viennent contrarier les résolutions antérieures des gouvernements français et anglais, décidés à mettre fin prochainement, par leur intervention commune, à une guerre ruineuse pour leurs intérêts. Le journal de Bruxelles refuse cependant encore de croire à cette intervention, et il base son incrédulité sur les déclarations explicites faites au Sénat et au corps législatif, par M. Billault, qui notamment dans la séance du 24 février dernier, disait: "Ce qui est vrai, c'est l'amitié de l'Empereur pour les Etats-Unis; c'est son sincère désir de les voir se pacifier, de concourir à cette réconciliation si désirable; mais quant à rien faire qui puisse être en contradiction avec ces sentiments, qui sont ceux de la France, le sénat peut être tranquille, l'Empereur n'y est pas disposé."

En ce qui regarde l'Angleterre, il est bien vrai que M. Gladstone, dans sa réponse à la chambre de commerce de Manchester, a été plus loin encore que le Moniteur et a déclaré impossible que le Sud et le Nord viennent désormais sous le même gouvernement; mais l'Indépendance Belge rappelle que Lord John Russell, M. Gladstone lui même et presque tous les journaux anglais ont toujours été d'accord pour écarter l'hypothèse d'une intervention directe dans le conflit américain.

Cette considération n'arrête pas ceux qui croient à une intervention; ils prétendent que le dernier voyage de M. de Morny à Londres a eu précisément pour but de modifier sur ce point les idées du gouvernement anglais, et le langage de M. Gladstone, ainsi que celui du Morning Post, indiqueraient que ce but a été atteint. Mais pour prouver que les deux gouvernements de France et d'Angleterre ont complètement changé de dispositions, dans une question aussi grosse, il faudrait, comme le dit très sagement l'Indépendance Belge, des faits bien positifs et d'une signification bien évidente, autre chose enfin que des articles de journaux plus ou moins autorisés et une démarche diplomatique dont personne encore ne connaît le but. Après avoir dit que M. de Morny avait été à Londres pour la question italienne, puis pour la question américaine, on disait gravement hier, à la Bourse, qu'il ne s'agissait de rien de tout cela, mais tout simplement d'obtenir de la famille d'Orléans qu'elle fît renoncer le duc d'Aumale à son dessein avoué de demander raison au prince Napoléon des paroles prononcées jadis par lui à la tribune du Sénat contre la famille d'Orléans. On ajoutait que le duc d'Aumale, de plus en plus aigri par l'invitation adressée aux journaux français de ne point parler d'un livre publié par lui à Paris sur un sujet purement scientifique, avait résisté à toutes les observations de M. de Morny, et que c'était par suite de cette obstination que le prince Napoléon allait se rendre à Naples auprès de son beau-père, au lieu d'aller à Londres assister à l'ouverture de l'exposition universelle.

Mais ceux qui imaginent et répandent des contes, ont oublié que le prince Napoléon a fait des voyages, en Amérique et en Suisse, depuis la polémique qui s'est élevée entre le duc d'Aumale et lui, et que, par conséquent, le duc n'avait pas eu besoin d'attendre jusqu'à présent pour le rencontrer, s'il en avait eu le désir.

Le seul fait qui semble certain, c'est que, malgré quelques dissentiments passagers et secondaires, l'accord se maintient ou s'est rétabli, si l'on veut, entre la France et l'Angleterre, d'une part, sur les questions américaine et italienne. Les derniers actes du gouvernement de Juarez ont fait approuver à Madrid la résolution du gouvernement français de ne pas ratifier la convention de Soledad et de marcher sur Mexico. Le journal La Epoca se rallie à la candidature de l'archiduc Maximilien d'Autriche patronnée par la France, et il dit à ce sujet: "Nous le proclamons sans difficulté, nous avons rencontré la France toujours à notre côté, et jamais au devant pour contrarier les opérations de la nation espagnole. Dernièrement encore, la France n'a-t-elle pas contribué à ce que les trois puissances se soient alliées contre le Mexique pour ouvrir de vastes horizons aux destinées de la race latine qui est la race espagnole dans cet immense hémisphère? Comment aurions-nous fait le sacrifice de cette alliance cordiale qui peut nous devenir si précieuse dans les éventualités, que réserve l'avenir de l'Amérique? Que d'autres le fassent, quant à nous, nous ne contribuerons jamais à un pareil résultat."

Ce que dit La Epoca de l'intérêt des races latines concorde avec les vues développées par M. Michel Chevalier dans son article de la Revue des deux Mondes. On assure que ce propos à cette étude par un ancien membre du gouvernement de Louis-Philippe, probablement M. Guizot ou M. Villemain. Mais il sera bizarre devoir la thèse anti-latine soutenue par un des serviteurs de l'ancienne monarchie qui s'appelait la fille aînée de l'Eglise romaine.

L'Espagne n'a pas avec l'Angleterre les mêmes affinités d'origine et de religion qu'avec nous, et il vient d'en résulter un conflit regrettable entre les deux gouvernements. M. Layard a annoncé à la chambre des Communes que le consul anglais de Séville avait été obligé par les autorités de cette ville de suspendre la célébration du culte protestant dans la chapelle du consulat, et que cette prohibition avait été l'objet de protestations approuvées par le foreign office. Cet incident ne pourra tourner qu'au profit de la tolérance et de la liberté des cultes, qui sont, partout, les lois de l'avenir.

On doit attendre, au profit des mœurs espagnoles, un autre progrès de l'accident qui a amené la mort du toréador Jose Rodriguez, une des premières épées de Madrid, tué par un taureau dans les courses du lundi de Pâques.

Ce malheur a causé dans les esprits un mouvement très vif de réaction contre ce sauvage plaisir de la course, indigne d'un peuple civilisé, et M. Olozaga a déclaré au Congrès que si le ministre de l'intérieur voulait donner l'autorisation de former une association dont les membres s'engageraient à ne jamais assister aux courses de taureaux, il serait le premier à y apposer sa signature.

Quelques individus sérieux semblent annoncer que le gouvernement français s'est décidé à faire faire un pas à la question romaine, dans le sens des vœux de l'Italie. Non seulement on ne parle plus de l'envoi de M. de Bourqueney à Rome, mais on annonce le prochaine arrivée à Paris du général de Goyon. La Patrie et le Constitutionnel confirment ce fait sans commentaires. Le premier de ces journaux se borne à dire que, "le général d'Hugues aura le commandement par intérim de notre armée d'occupation. Mais les journaux cléricaux ne regardent pas l'absence du général de Goyon comme momentanée, si l'on en juge par leur affliction. Suivant l'Ami de la Religion, la France renverse le drapeau de la protection du saint-siège tenu par le général et arbore à sa place celui de la révolution italienne, défendu par M. de Lavalette. D'après d'autres versions, le général de Goyon viendrait seulement excuser auprès de l'empereur son refus d'aller à Naples saluer le roi d'Italie, mission qui aurait été pour lui un empêchement cruel.

Un autre fait non moins important, c'est l'envoi à Naples de Victor-Emmanuel, escorté par trois vaisseaux italiens et quatre vaisseaux français.

Il est vrai que le gouvernement français semble vouloir lui-même atténuer la signification politique de cette escorte, en l'attribuant quelque peu au hasard.

"Partie de Toulon le 26 avril dans la matinée, dit le Moniteur, la première division de l'escadre française qui se rendait à Naples, ayant été retenue quelque temps par des brumes intenses auprès de Piombino, a, le 28, rencontré sous Ischia le roi d'Italie, et dans l'après-midi, elle est arrivée à Naples en même temps que le roi."

Le hasard fait quelquefois des actes de bonne politique, mais les voiles et les alternatives dont notre gouvernement cherche à entourer ses actes ne [illegible] qu'il ne faut pas en exagérer la portée et en conclure que nous allons évacuer à Rome et nous retirer à Civita, comme l'espèrent quelques journaux; nous n'en sommes pas encore là.

La cause de l'unité italienne ne peut toutefois que gagner beaucoup, dans l'opinion de l'Empereur et dans celle de l'Europe, à l'enthousiasme, avec lequel Victor Emmanuel a été reçu à Naples.

Les journaux bourboniens s'efforcent d'amoindrir le sens de ces démonstrations en les attribuant à la distribution de cent cinq mille francs envoyés de Turin. Mais c'est peu d'argent pour acheter toute une population comme celle de Naples, où les consciences y sont à bien bon marché. La Gazette du Midi prétend annoncer que Victor Emmanuel, en venant de Naples, débarquera à Toulon, pour aller de là à Paris. Mais d'après les feuilles de Turin, ce sont seulement ses deux fils qui doivent venir voir la princesse Clotilde, leur sœur.

M. Piétri qui est, avec le prince Napoléon, le plus énergique des rares défenseurs que l'unité italienne compte dans le Sénat, a publié récemment une brochure, intitulée: La politique française et la question italienne. Elle se compose du remarquable discours prononcé au sénat dans la séance du 22 février, et d'une préface où M. Piétri, plus libre pour l'expression de sa pensée, démontre les dangers et l'impossibilité du maintien du pouvoir temporel.

Cette préface se résume dans cette conclusion très nette: "La cour de Rome n'a jamais rien concédé, elle n'entend rien, ne veut rien entendre, et, en présence d'une ténacité, qui met à la fois en péril les droits de l'Italie, les intérêts de la France et la paix de l'Europe, espérer est une illusion, temporiser est une faiblesse.

"Ce pamphlet est un précurseur."

FAITS DIVERS.

Un télégramme en date de Rome, le 20 avril annonce que le même jour, c'est à dire le jour de Pâques, à midi, le pape a donné, de la loge du Vatican, la bénédiction urbi et orbi avec la solennité accoutumée. "Jamais, ajoute le télégraphe, jamais l'affluence du public n'avait été plus considérable. Après la bénédiction, la foule a applaudi le Souverain Pontife."

On s'attend à voir arriver à Rome de quatre à cinq cents évêques pour la solennité relative aux martyrs du Japon.

— Il parait certain que la reine Victoria se rendra à Berlin dans le courant de l'été.

— On écrit de Londres, le 16 avril:

"L'achat d'un domaine que le prince de Galles se proposait de faire avec les considérables économies effectuées sur les revenus du duché de Cornouailles pendant sa minorité, paraît être de se conclure avant le retour du jeune prince en Angleterre. Le domaine en question consiste en un château et un parc de chasse entourant le manoir qui appartient depuis des siècles au duc de Northumberland, le chef de l'illustre famille normande des Percy; et comme une grande partie de cette propriété se trouve dans le duché de Cornouailles, cette résidence offrira à l'héritier du trône l'avantage d'être située au milieu du domaine qui lui confère son titre de duc. On attend en ce moment à Constantinople l'arrivée du prince, qui sera reçu par Sir Henry Bulwer."

— La Patrie a publié la nouvelle suivante dont nous lui laissons la responsabilité:

"Une députation d'une des principales villes manufacturières de l'Angleterre s'est rendue récemment auprès du ministre du commerce et lui a exposé que l'approvisionnement du coton diminuant dans des proportions énormes, une très vive inquiétude commençait à s'emparer des populations ouvrières du pays. Le ministre a répondu, dit-on, que le gouvernement britannique savait que des événements militaires d'un caractère grave se préparaient en Amérique, qu'il attendrait ces événements avant de prendre un parti, mais que s'ils ne produisaient aucun résultat, alors l'Angleterre ne prendrait conseil que des intérêts de son commerce et de son industrie, et adopterait un parti décisif."

— Les provinces vénitiennes ne seront pas représentées à l'Exposition de Londres, parce qu'elles se sont refusées à mêler les produits de leur industrie avec ceux de l'Autriche.

— On parle de nominations prochaines au Sénat pour remplacer les six membres que la mort a récemment emportés. On cite parmi les candidats qui ont le plus de chance d'être appelés au Luxembourg, M. le général de Martimprey; M. le comte d'Arjuzon, député, père du chambellan, et M. de Colbert-Chabannais, membre du corps législatif.

On dit que la commission du budget au corps législatif persiste à réclamer de nombreuses réductions. On cite même les chiffres, et l'on parle de 21 millions sur le budget de la guerre, de 10 millions sur celui de la marine; de 12 millions sur les travaux publics; enfin de la mise sur pied de paix de la cavalerie qui serait encore sur le pied de guerre.

On dit d'un autre côté, que 50,000 nouveaux congés de semestre seront délivrés prochainement dans l'armée.

FEUILLETON.

LES QUATRE SERGENTS DE LA ROCHELLE.

PAR CLÉMENCE ROBERT.

XII.

Gilberte — Suite.

Après avoir fait quelques pas, Gilberte vit M. d'Oberon à la place que le valet de chambre lui avait indiquée. C'était un [illegible] mis avec beaucoup de recherche, et [illegible] tant avec deux dames assises, sur le [illegible] gare, à ses côtés, et de jeunes [illegible] devant lui.

La principale allée était bordée de [illegible] charmilles abritant sous leurs étroites [illegible] des bancs de marbre, et s'étendait à [illegible] vue.

La jeune fille, avant d'avoir pu être [illegible] quée des personnes qui parcouraient l'allée, passa de l'autre côté de la cloison de [illegible] espérant trouver un instant favorable [illegible] d'Oberon se séparerait de sa société, [illegible] devoir attendre ce moment pour l'aborder.

Gilberte, enfant du peuple, était, [illegible] l'avons dit, attirée par un charme [illegible] vers les classes élevées, polies, brillantes [illegible] avait souvent ressenti une tristesse [illegible] de pas leur appartenir. En ce moment [illegible] tiré ce fit sentir sur elle. Arrivée [illegible] la base où ce groupe du grand monde s'était réuni, elle s'arrêta pour regarder et entendre les personnes qui le composaient.

A droite de M. d'Oberon, vieillard monté et [illegible], était une douairière couverte de [illegible] et de pierreries; à sa gauche, une jeune personne, de moins parée, mais que la fraîcheur de sa mise et le charme extrême de sa figure rendaient bien plus éblouissante. Cette dernière se nommait miss Julia d'Elbe. Debout, devant M. d'Oberon et ses dames, étaient le capitaine d'Herbier, récemment arrivé à la Rochelle comme on le sait, et commandant une compagnie du 45e, et M. Marchangy, avocat à la cour royale de Paris.

Gilberte entendit quelques fragments de leur conversation.

— Vous avez là de bien beaux orangers, monsieur le comte, disait la jeune Anglaise avec une difficulté à s'exprimer et un accent britannique plein de grâce dans sa bouche.

— A propos d'orangers, dit la vieille dame, il y a donc toujours des troubles dans le Midi?

— Grâce à messieurs les libéraux, dit le comte.

— Oui, je crois que c'est leur faute, prononça avec une naïveté cruelle la belle Miss Julia.

Rien donc, dit M. Marchangy en riant; s'il n'y en avait pas, on ne serait pas forcé de les emprisonner, et de leur couper quelquefois la tête.

— On finira par s'en défaire dit le vieux comte, en donnant des places à ceux qu'on recoit, et des coups de sabre à ceux qui sont indociles à merci.

— Messieurs de l'émigration, vous avez des manières expéditives, dit le capitaine d'Herbier.

Parbleu! les révolutionnaires nous ont envoyés dans les cours du Nord; nous en rapportons les usages...... et les moyens de gouverner.

— Rendez nous donc à tout prix notre ancienne France, avec son luxe, ses arts, ses belles lettres, sa fleur de galanterie, dit la vieille dame.

— Laissez se rétablir à leur place la noblesse et le clergé; le reste viendra par surcroît, répondit le comte.

— En réalité, dit l'avocat Marchangy, pareil qu'il faut toujours, dans les lois de la nature et de la société, que les uns soient dessus et les autres dessous, mieux vaut voir poindre aux cheminées des fabriques enfumées, mieux vaut voir planer sur les villes la noble bannière des lis, que les piques des jacobins et le drapeau souillé des traîneurs de sabre.

— Et il est plus agréable aussi, ajouta la douairière, de voir à la surface de la société l'hermine, le cordon bleu et la croix d'or des seigneurs et des prélats, que les guenilles et les bras nus de la populace.

— Les femmes sont pleines de goût! dit le vieux comte en lui baisant la main. Oui, dans le temps, c'est vous, mesdames, qui avez voulu émigrer les premières.

— Pour fuir le bonnet de la liberté, qui était une mode détestable, dit la dame en minaudant......, une coiffure disgracieuse: il y avait bien de quoi nous faire en aller au bout du monde!

— Rien n'est plus laid, en effet, que le bonnet de la liberté, dit M. Marchangy. Et encore, dites moi ce que la liberté a trouvé sous son bonnet? L'échafaud! On le connaissait depuis la montagne qu'Abraham fit monter son fils pour lui couper la tête — Le gouvernement de la place publique! Renouvelé des Grecs — La guerre! Elle existe depuis qu'il y a deux hommes sur terre. — Le règne de l'épée! Le monde romain n'a vu que cela...... Et c'était là le fond du sac......ou du bonnet phrygien!

— Vous conviendrez, dit M. d'Oberon, que ce qu'on nomme l'ancien régime est encore plus nouveau que cela.

— D'autant mieux, dit miss Julia, qu'il est plus beau...... et que le beau est toujours jeune, toujours nouveau.

— Oh! notre charmante miss d'Elbe pense très bien, dit M. d'Oberon.

— Comment donc! reprit la belle Anglaise; mais c'est votre famille monsieur le comte, qui est connue pour très bien penser.

— J'aime à le croire, répondit le vieil émigré, et si mon neveu, que voici, ajouta-t-il en tournant ses regards vers le fond de l'allée, si mon neveu n'entendait jamais de libéralisme, je le [illegible].

A ces mots, le comte tendit la main à un jeune homme qui venait le saluer.

Gilberte toujours arrêtée derrière la charmille, tourna les yeux vers celui qui se présentait...... Elle tressaillit, et le cœur lui battit avec violence en reconnaissant en lui le bel inconnu de la Fontaine des Ladies.

Cette vue inattendue éveilla en elle une vive impression de douceur et de crainte, qui pendant quelques instants lui fit oublier tout le reste.

Mais son trouble augmenta lorsqu'elle entendit des personnes présentes nommer le jeune homme Arthur d'Oberon.

C'était à lui qu'elle devait remettre le message de Raoulx.... Elle frémit de la fatale qu'elle avait été sur le point de commettre en livrant la carte secrète à un étranger, et peut-être à un ennemi!

Car, sans avoir une connaissance précise des partis qui divisaient la France, elle jugeait bien sur le peu de mots qu'elle venait d'entendre, que le vieux royaliste ne pouvait avoir aucune intelligence avec Raoulx et ses compagnons; dont le langage était si différent, tandis qu'Arthur d'Oberon, ayant montré dès son arrivée le désir de connaître les jeunes gens affiliés de la Rochelle, [illegible] que concernait le message.

Ainsi, il lui fallut attendre le moment de s'acquitter de sa mission; et ce fut alors avec bien plus d'inquiétude et de trouble.

XIII.

LA CHAMBRE D'ARTHUR.

Arthur d'Oberon, neveu du vieil émigré, ami du capitaine d'Herbier et de l'avocat Marchangy, chevalier servant de la belle Anglaise à qui il venait d'offrir le bras, était en même temps lié au culte du carbonarisme, et se mêlait aux réunions des conjurés dans le souterrain et les bois.

Mais, comme il l'avait dit en commençant, il s'était blasé bien vite avec les avantages de sa position; car, tout jeune encore, il n'avait réellement vécu que depuis les sept années de restauration, qui ne lui laissaient, sans lutte et sans danger, que des privilèges à recueillir. Ainsi las d'un bonheur trop facile, il était allé chercher dans le sein des associations affiliées

A continuer.

[illegible] l'intérêt puissant qui anime les familles, la passion qui fait vivre.

Opposé en certaines parties au monde où il s'était, il voulait une monarchie aussi grande, aussi forte que par le passé, mais qui, dépouillant les formes surannées dont les anciens nobles voulaient revenir au pouvoir l'entourent, s'appropriant tout ce que le nouveau siècle avait produit d'heureux et de brillant, et fût la règle de la jeune France à laquelle il appartenait.

C'était là tout ce qu'il attendait du mouvement révolutionnaire.

Ainsi, à Paris, où il vivait loin de son oncle, sa profession de foi libérale avait consisté à déjeuner quelquefois avec les chefs de l'opposition, et à laisser croître ses beaux cheveux bruns à la Benjamin Constant; et encore cette manifestation lui avait été conseillée par son miroir plus que par ses sentiments politiques.

Dans la société secrète, il ne s'opposait d'aucune rénovation politique que celle d'un changement de ministère qui amenât des institutions plus avancées.

A Paris, il n'avait rencontré dans les réunions du carbonarisme que l'élite des libéraux; et là, n'entendait que des doctrines modérées, des principes d'émancipation compatibles avec la royauté, ses illusions sur les tendances de ce parti étaient restées complètes.

Mais, en arrivant dans la vente des Compagnons de la nuit, en se trouvant au milieu de soldats, de cultivateurs, de rudes républicains, il avait été un peu effrayé de se voir de tels frères; sa nature aristocratique s'était repliée sur elle-même à l'âpre vent de la démocratie. Le complot d'une révolution radicale, qui s'était formé sous ses yeux, l'avait fait sortir cette sorte de très-épouvanté de sa sincérité de ses idées secrètes.

En même temps son oncle venait d'ajouter un nouveau lien à tous ceux qui l'attachaient déjà au monde monarchique, en lui faisant entrevoir la possibilité d'un mariage avec la riche et noble miss Julia d'Elbe. Or, le patriotisme d'Arthur n'était pas assez fortement trempé pour qu'il y sacrifiât l'héritage de son oncle et la main de la belle étrangère; mais il n'allait pas jusqu'au martyre.

Le jeune vicomte d'Oberon était donc en ce moment un carbonaro très-froid, tout prêt à renoncer à l'honneur du titre de conjuré, une fois sa légèreté lui eût permis de réfléchir encore aux conséquences que pourrait entraîner sa désertion, et au danger de jouer avec le feu.

Il pensait à toute autre chose en donnant le bras à miss Julia, le long de la grande allée qu'ils parcouraient ensemble, et en reposant ses yeux sur la plus jolie héritière qu'eussent jamais abritée les antiques marronniers du parc nobiliaire.

Gilberte était émue et tremblante en voyant que le hasard allait la remettre en présence de celui dont elle avait gardé un si vif souvenir, après quelques instants de voyage.

Étant obligée de lui parler seul, pour remplir les volontés de Raoulx, elle devait peut-être aussi profiter de ce moment pour lui remettre son portrait, qu'il avait oublié de réclamer. Elle avait ce médaillon dans sa ceinture, ayant pris, sans s'en apercevoir, l'habitude de le porter sur elle.... Mais cette réflexion était accompagnée d'un regret amer; sa tristesse était trop profonde, elle eût voulu s'être acquittée de sa pénible et singulière tâche, pour s'éloigner de cette habitation étrangère.

Elle suivait machinalement l'autre côté de la charmille que longeaient Arthur et miss Julia, et les ouvertures de feuillage lui permettaient d'observer la belle étrangère.

Miss Julia, posant à peine sur le sable son pied chaussé de satin blanc, marchait de ce pas nonchalant des Anglaises, qui faisait balancer ses dentelles et ses rubans.

Blanche comme l'albâtre, avec de légères couleurs roses, elle portait une plume vaporeuse, fine par une rose, dans ses cheveux tombant en boucles élégantes; en coiffure, la gaze et sa robe et de son écharpe, flottant dans l'air sous une ombrelle de soie blanche. Elle apparaissait ainsi comme entourée d'une auréole aux regards de Gilberte, qui envisageait amèrement le mariage et la fortune, grâce auxquels cette jeune fille pouvait être belle tout à son aise, et donner le bras au vicomte d'Oberon.

A continuer.

[illegible] le 11 courant, à 5 heures et demie du matin, après une longue et douloureuse maladie, Joseph Florian Boguille, âgé de 25 ans.

Ses amis ainsi que ceux de son père, M. Ledger Boguille, sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui jeudi, à huit heures et demie du matin. Le convoi partira de la maison mortuaire, à l'encoignure des rues Esplanade et Villeré.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, Mercredi soir, 11 juin.

Tabac — La grande vente [illegible] dans notre rapport d'hier, comprend 262 boucauts. Les conditions [illegible].

[illegible] — Rien d'important [illegible]. Quelques petites transactions [illegible].

Mélasse — Il n'y en avait pas [illegible] ventes aujourd'hui. [illegible]

Avoine — [illegible] 90 à [illegible] le boisseau.

Whisky — [illegible] le whisky de la Louisiane et [illegible] le gallon de whisky de maïs. [illegible]

Sel — Très faible demande. Détail [illegible] le gros de Liverpool, [illegible] de Turk Island. [illegible]

MM. McCarron & Landry ont vendu à l'encan [illegible] sacs de café Rio à [illegible]. [illegible] 21 boîtes de thé, [illegible]; et 16 livres [illegible] de chaux, [illegible]. M. D. E. Morphy a vendu à l'encan [illegible] barils de whisky de la Louisiane, [illegible]; [illegible] barils de fleur [illegible].

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 10 juin 1862.

Arrivés hier — 28 bœufs du Texas. Montant du stock vendu — 106 bœufs du Texas. Stock en main et à vendre — 88 bœufs du Texas.

PRIX

Bœufs du Texas, 1re qualité, par livre net	[illegible]
" 2e qualité	[illegible]
" 3e " par livre, net	15 [illegible]
Veaux, par tête	[illegible]
Porcs, par 100 livres, grosses	[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉ HIER.

Steamship Ocean Queen, Jervey, New York.

ARRIVÉS HIER.

Steamship des E. U. Mississippi, Baton Rouge.

Goélette Fleur d'Ivry, de [illegible].

Steamboat Time and Tide, [illegible] des Forts.

Mouvement du Sueve.

Navire anglais Theodore Knobe, de Liverpool, par la voie de la Havane.

Navire South, de Galveston et Havane.

Navire Navatory, [illegible], Boston.

Navire Nightingale, [illegible], Key West.

Barque française [illegible], Bordeaux.

IMPORTATIONS.

De la Côte — Par la goélette Fleur d'Ivry — 20 boucauts sucre et 60 barils rum.

ATTENTION.

Nous appelons l'attention du commerce sur la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui, à 10½ heures A. M., au magasin No 25, rue de la Vieille-Levée, de cigares de la Havane, cuivre en feuilles et tôle. Pour les détails, voir l'avis dans nos colonnes.

D. E. Morphy, encanteur, appelle l'attention des acheteurs sur les marchandises choisies de [illegible], de cigares, les médicaments, le café, le bœuf, les graines, etc., qui viennent d'être débarqués et qu'il vendra ce matin, à 10 heures, dans la rue des Magasins No 47.

E. Scott, encanteur, vend ce matin, au No 56, rue des Magasins, encoignure Natchez, [illegible], whisky, raisins, prunes, vins rouges et blancs, savon, fils de coton, graisse, sel de Liverpool, &c., &c.

On demande à acheter

DE BONS LIVRES ET DICTIONNAIRES

en toutes langues,

neufs ou d'occasion

Chez M. BRETTE, 13 rue St-Charles

12 juin — 3f

ON DONNE DE L'OR

Pour des billets et des tickets d'omnibus.

Chez M. BRETTE, 13 rue St-Charles

12 juin — 3f

Jn. DUPAUT,

Rue Royale, 91

REÇU par steamer Roanoke —

Un grand assortiment de cuirs pour semelles, blanc et rouge.

[illegible] douzaines vieux Lemoine, Ogeron et autres marques des meilleures fabriques françaises; marquins pour hommes et femmes; vernis, chevreaux, [illegible] et autres articles pour cordonniers.

150 paires souliers de toile, cloqués en cuir, assortis de numéros.

Tous ces articles seront vendus à très-bas prix pour du comptant. 12 juin — 3f

Marchandises sèches A BON MARCHE,

AU MAGASIN DE

THEO. DANZIGER,

à l'encoignure des rues St-Philippe et Royale.

Un assortiment complet de bonneterie, cotons blancs et écrus, [illegible] de toutes espèces, toiles et [illegible], à vendre à bas prix pour écouler le stock. 12 juin

Chaussures, Chapeaux, cuirs, &c.

VENANT d'être reçu, par les steamers Blackstone et Roanoke, une grande consignation des marchandises suivantes qui seront vendues à TRES BON MARCHE pour clore la stock de suite —

Chapeaux de paille, toutes variétés, pour hommes et enfants.

Chapeaux et Bonnets pour dames et demoiselles, garnis et non garnis.

Bottes et Souliers de toutes variétés, pour hommes et jeunes gens.

Guêtres, cravates, &c, toutes variétés, pour dames et demoiselles.

Jupons, dito, dito.

Cuir à semelles, peaux de veau.

[illegible]

Beurre et fromage, Pound Orange & Co.

[illegible], soie à coudre et aiguilles, fil à coudre d'Alsace, fournitures de bureaux. JOHN D. READ, 12 juin — 13 Rue de la Bourse No 22.

PAPIER à imprimer, de pour journaux, de pour enveloppes — grandeurs assorties, à vendre par E. J. HART & Co., 9juin — Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

LOUISIANA ACADEMY.

LES cours de cette institution, dirigée par M. A. Fonnaga, ancien professeur de l'Université, sont en pleine activité.

Les classes de grec et de latin, ouvertes aux élèves ayant [illegible] supplémentaires, sont toujours confiées à l'habile direction de M. G. Guzman.

Les personnes qui désirent des [illegible] peuvent s'adresser à l'institution, rue Hospital, No 75, entre Royale et Bourbon.

PETITS POIS — 10 caisses de petits pois [illegible] à vendre par S. B. [illegible] & CO.

POUR NEW-YORK.

Le vapeur ROANOKE, capitaine Couch, partira pour New-York, touchant à la Havane, samedi, 14 au courant. Les passagers devront se procurer des passeports.

Pour le passage s'adresser à

WARNEKEN & Co,
41 rue de l'Union.

11 juin — 3

Pour Minatitlan, Mexique.

Le beau navire MOZARINE, capitaine Saunders, partira le 16 juin. Pour passage d'entrepont et fret, s'adresser à bord, poteau No 27, 2me district. 12 juin — 4

GARDE FRANÇAISE.

Quatrième Compagnie.

LE capitaine prie les membres de cette compagnie de se rendre à la caserne ce soir à sept heures précises pour affaires.

12 juin — 1 — J. GALLOIS, Sergent Major.

1er Régiment — Volontaires Français Indépendants — 6e Compagnie.

LES membres de cette compagnie sont priés de passer chez le capitaine, rue St-Philippe No 44, dans les trois jours de cet ordre, pour affaires concernant tous les membres. Par ordre du capitaine

12 juin — 1f — Le secrétaire L. SINEAUD.

Farine de Mais.

IL a été établi, dans l'intérêt des pauvres, un moulin à farine de maïs, dans les bâtisses qu'occupaient Cook & Brother, à l'encoignure des rues South Market et Levée. On vendra l'article, en petites quantités seulement, à raison de $1 00, $2, $2 25 et $2 50 le boisseau, selon la qualité. JAS BEGGS, JAS DAVIS } Comité.

Succursales de Moulin à farine de Mais.

1er, 2e, 3e et 4e Districts.

LES succursales de ce moulin ont été établies comme suit:

Premier District — Robert McLeary, grocerie, à l'encoignure des rues Calliope et Liberté.

Deuxième District — Rue Ste-Anne, entre les rues Marais et Villeré.

Troisième District — A l'encoignure des rues Grands-Hommes et Champs-Elysées.

Quatrième District — Dans la rue Seraphine, No 14

On peut se procurer, aux endroits ci-dessus désignés, de la farine de maïs, en petites quantités, pour les familles seulement.

JAS BEGGS, JAS DAVIS } Comité.

DEMANDE.

ON demande, dans une petite famille, une dame française, connaissant parfaitement sa langue et pouvant donner une ou deux heures de leçons par jour. On demande également une demoiselle française pour aider à coudre. Elles recevront de beaux honoraires. S'adresser dans la rue Bienville, No 190, à trois portes au dessus de la rue Lafayette. 12 juin — 1

Demande de Cuisinière.

ON demande de suite une cuisinière, blanche ou de couleur. S'adresser rue Dryades, No 129, entre Poydras et Perdido. 12 juin — 3f

A louer

La partie supérieure de la grande maison agréablement située dans la rue Royale, No 222. Egalement le magasin qui occupe le rez-de-chaussée de la même maison. S'adresser à [illegible]. 12 juin

Thé.

60 demi-boîtes thé noir ou thé vert, frais et de belle qualité, à vendre par WARNEKEN & Co., 12 juin — 3f Rue de l'Union, No 41

J. LEVOIS & Co.

LIQUIDATION DEFINITIVE

de

TOUT LE STOCK DE MARCHANDISES

A TRÈS BAS PRIX,

A partir de lundi 2 juin.

J. LEVOIS & CO.,

Encoignure Canal et Bourbon.

[illegible]

UNA casa de comercio de esta plaza necesita un dependiente que posea el español, inglés y francés.

Dirigirse bajo sobre A. B. dando las nombres de las personas que abonen, al despacho de l'Abeille.

Se considerarán confidenciales todas las comunicaciones. 12 junio

Avis.

LE Docteur BIANCHINI s'étant retiré de l'exercice de la médecine, prie ses clients de vouloir régler avec lui le plus tôt possible.

On le trouvera à toute heure chez lui, rue Bourbon, No 167, entre St Louis et Conti. 10 juin — 6f

Demande de Nourrice.

ON demande une nourrice pour prendre un enfant de 10 mois. S'adresser dans la rue Bourgogne, No [illegible], encoignure Ursulines, à Mme J. B. [illegible]. 10 juin — 3

Demande d'un gardienne d'enfant.

ON a besoin d'une jeune personne de couleur pour prendre soin d'un enfant et aider au travail du ménage. S'adresser à la maison No 89, rue Bourgogne, entre Conti et St Louis. 10 juin — 3

AVIS.

LES tickets de cinq cents émis par le propriétaire de "Old Picayune Store" seront payés sur présentation, dans la rue de la Vieille Levée, No 207, entre les rues St Philippe et Ursulines.

Nile-Orléans, 9 juin 1862. JUAN FERNANDEZ.

10 juin — 3

OR AMERICAIN,

DOUBLONS ESPAGNOLS,

Doublons mexicains,

OR ANGLAIS,

OR FRANÇAIS,

à vendre au No 11 RUE DU CAMP.

On acceptera en échange de cet or, des billets de banque à bonne part pour cent d'escompte.

11 juin — 3 — Wm L. CUSHING, No 11 rue du Camp

Campagne à Lewisburg, à louer.

UNE JOLIE MAISON MEUBLÉE, avec JARDIN et dépendances, agréablement située sur l'autre bord du lac.

S'adresser chez A. TOE WATER, chez Bernard & Plagot. 11 juin — 6 — No 45, rue de Chartres

Sulfate de Quinine.

CINQ CENTS onces sulfate de quinine de Pelletier, à vendre par NEGREPONTE & AGELASTO, 11juin — 6f — Rue Gravier No 117

Sucre! Sucre!

ENVIRON 400 boucauts, sur habitation, sur la côte, à 60 milles au-dessous de la ville, à vendre par LOUIS F. MAXENT. 5juin — 6f — Rue Tchoupitoulas, No 38, au-dessus No 39.

Bureau du Commissaire du Premier District de desséchement.

Hôtel de Ville, No 20, Nile Orléans, 12 mai 1862.

TOUS les propriétaires de terres situées dans le Premier District de desséchement qui est borné par le fleuve Mississippi, la rue Julia et le canal New Basin. Nouvelle-Orléans, le Lac Pontchartrain derrière, le Bayou St Jean, le Canal Carondelet et la rue St Pierre — sont prévenus par la présente que le versement de l'assessment pour le coût du desséchement du dit district est maintenant dû et payable à ce bureau. Les comptes qui ne seront pas payés le 12 juillet prochain seront sujets aux procédures légales.

13 mai — 2m — N. E. BAILY, Président.

Compagnie d'Assurance de l'Union, de la Nouvelle-Orléans.

3 mai 1862.

AVIS est donné aux détenteurs de certificats de profits émis par la Compagnie d'Assurance de l'Union, pour l'année 1856 et des années jusqu'à ce jour, que lesdits certificats seront payés sur présentation et livraison desdits certificats à partir de ce jour.

L'intérêt sur tous les certificats de profits émis par la dite Compagnie jusqu'au 30 avril dernier sera également payé, à partir d'aujourd'hui, aux détenteurs desdits certificats, au bureau de la Compagnie, à l'encoignure des rues Canal et St Charles.

5mai — 1m — A. CHIAPELLA, Président

GRAND ASSORTIMENT DE BOIS ET CHARBON,

A vendre en gros et en détail,

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS,

Par J. PETERSON,

6 juin — 1m Rue Dauphine, entre Bienville et Douane

VICTOR DUBOIS,

(Successeur de JULES BOISSE.)

Salon pour la barbe et la coupe des cheveux

Rue Bienville, près Chartres.

Fait sur commande: Perruques, Toupets, Nattes, Bandeaux, etc. 16mai — 1m

Cuivre à vendre.

SEPT MILLE CINQ CENTS à 8,000 livres de cuivre jaune en feuilles, Nos 22, 24 et 26, à vendre par lot au gré des acheteurs, chez

C. ROUYER,
30 mai — 6f — 136, rue de Chartres.

L. C. Barbier & A. T. Wurtemberg,

Importateurs et fabricants de toutes espèces de cigares,

Rue Front Levée No 37 et
17 mars — Rue Poydras No 65

Vins et Cognac.

20 DEMI pipes vins Catalans;
20 barriques vins de Bordeaux pour familles;
20 futailles cognac;
15 ½ Madère;
300 caisses vins rouge et blanc.
Rue St Louis, No 63, entre Royale et Bourbon.
31 avril — 1m — J. BRUGERE.

VACCIN.

MME MAURY prévient sa clientèle et le public qu'on trouvera du vaccin frais chez elle, le LUNDI et le SAMEDI, à onze heures précises. — Rue Bourbon, No 214, entre Dumaine et St Philippe. 12mai — 1m

FONDERIE SHAKSPEARE,

No. 234, RUE GIROD.

John Geddes — Joseph Shakspeare — S. Sweet

Geddes, Shakspeare & Co,

Fondeurs en fer et en cuivre et Mécaniciens,

FABRIQUE de machines à vapeur, moulins à sucre, scieries, machines à desséchement, pièces pour moulins, grilles, façades en fer, colonnes, poêles pour fenêtres, &c.

Travaux de forgeron dans tous les genres. 5avr — 6m

Soie noire à coudre.

CENT livres soie noire à coudre (Italienne), à vendre chez D. GOUAUX & Co, 31 mai — 6f — 148, rue Royale.

Graisse! Graisse! Graisse!

30 TIERÇONS graisse de l'Ouest de première qualité, au magasin et à vendre par P. POUJOL, 2 juin — 6f — Rue Toulouse, No 11.

RHUM ET ALCOOL.

RAFFINERIE de la Louisiane. Continuellement en mains en quantité à la convenance des acheteurs. LAUVE & LESLANC, 11 fév — 6m — 17 et 19, rue Toulouse

FOIN.

QUELQUES tonneaux d'excellent FOIN à vendre sur l'habitation d'AD. BINES, à huit milles au-dessous d'Alger. 2 juin — 3

AVIS.

NOUS offrons en détail tout notre stock d'ÉTOFFES, LAINAGES ET DE LINGERIE [illegible] rue du Canal, No. 31 et dans la rue Chartres, Nos. 371 et 377. Nous faisons le [illegible] au prix coûtant [illegible]. 10 mai — 1m. — M. GODCHAUX frère & Co.

SAVON [illegible], à vendre par [illegible].

VENTES A L'ENCAN.

Cigares de la Havane!

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

JEUDI, le 12 juin 1862, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'encan, au magasin No 25, rue de la Vieille Levée.

70,000 cigares de la Havane: Londres, Conchas, Regalia, Opera, Media Regalias, des marques suivantes: Flor de Aranelles, Flor de Mayo, Flor de Sala, Jenny Lind, Henry Clay, Prensado, &c, &c, &c.

Conditions — Comptant. 11 juin

Cuivre en feuilles et Tôle.

PAR BERNARD TURPIN.

JEUDI le 12 juin, 1862 à 10½ heures du matin, il sera vendu à l'encan, au magasin No 25, Vieille Levée —

600 livres de tôle,
600 livres de cuivre en feuilles de 20 onces.
Conditions — comptant. 11 juin

Petits-pois, pommes sèches, haricots plats cotés, épaules, jambons, café, savon, raisins, beurre, thé, etc., etc.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

JEUDI le 12 juin 1862, à 4 1/2 heures P. M., il sera vendu à l'encan, sur la Levée en face de la rue Mazant, Troisième District —

50 barils petits-pois.
50 do pommes sèches.
30 do haricots rouges.
20 do pois fendus.
65 caisses farine (blé moulu),
15 barils de plats côtés.
40 do d'épaules
10 tierçons de jambons
20 caisses de fromages.
25 barils de porc.
3 sacs de café.
40 caisses de savon de Castille.
20 frequins de graisse en feuilles.
110 caisses de raisins (nouveaux)
10 do de savon transparent.
10 caisses de thé noir et vert.
Débarcadère du vapeur Blackstone.
Conditions — Comptant. 12 juin — 1

Souliers, Bottes, Fil, Soie à coudre.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

AUJOURD'HUI jeudi 12 juin, à 11 heures A. M. il sera vendu à l'encan au magasin 25, rue Vieille Levée.

Une facture de chaussures pour dames et fillettes.
Aussi — Quelques paires de bottes pour hommes,
1 caisse de fil, numéros assortis,
1 do soie à coudre.
Conditions, comptant. 12 juin

PAR E. SCOTT, encanteur,

No 56, rue des Magasins, encoignure Natchez.

AUJOURD'HUI JEUDI 12 juin, à 10 heures
28 barils eau-de-vie; 19 do whisky,
200 1/4 boîtes raisins Layers & M R,
20 1/8 boîtes raisins M R,
10 caisses vin de Catawba; 20 do Holland gin tonic
100 jarres pommes fraîches de Bordeaux,
10 caisses absinthe, 20 do Haut-Sauternes;
10 barriques vin de Catalogne,
25 caisses savon de Castille; 30 do de Marseille
10 tierçons graisse, 10 do [illegible]; 50 boîtes savon;
10 caisses café moulu; 25 do Hostetter's bitters,
50 sacs sel de Liverpool 12 juin — 1

Divers! Divers!

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

IL sera vendu, vendredi, treize du courant, à 10 heures A. M., à leur magasin d'encan, No 60, rue de Chartres —

12,000 douzaines bobines fil,
190 grosses cartes à jouer,
500 douzaines fil pour cordonnier,
600 grosses cordons pour souliers,
10 0 douzaines cirage,
100 rames papier à lettres
50,000 enveloppes,
— AUSSI —
Un grand assortiment jupons à ressorts. 10 juin

Bottes Souliers et Brodequins.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 14 juin 1862, à 11 heures du matin, il sera vendu, dans la rue des Magasins, No 47, au premier —

75 caisses bottes, souliers et brodequins.
Conditions — comptant sur livraison. 12 juin

Terrain faisant face à la rue Conti.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & CO.

SAMEDI 14 courant, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues de la Douane et Canal.

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, St-Louis, Rampart et Prieur, désigné par le No 18 sur un plan dressé par Jos. Pilié, en date du 1er mai 1840, déposé en l'étude de J. L. McCay, alors notaire en cette ville; ledit lot de terre mesurant 27 pieds de face à la rue Conti, sur 100 pieds de profondeur, et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions — Comptant, en billets de banque de la ville.

Acte de vente pardevant M. Hahn, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 juin — 4

Groceries à l'encan.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, samedi 14 du courant, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Carondelet et Louisa, 3me District, un lot de groceries consistant en vins, liqueurs sucre, chandelles, riz, savon, [illegible], vaisselle et groceries en général.

Conditions — Comptant. 11 juin

Vente de 84 terrains dans le 3me District

PAR GARDNER SMITH & Cie, encanteurs.

SAMEDI 14 juin 1862, à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse des Marchands —

84 terrains situés dans le Troisième District, dans le voisinage de la Presse à coton de la Levée, au choix et au gré des acheteurs. Le tout d'après le plan.

Conditions — Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et hypothèque. L'acquéreur pourra escompter ses billets à 8 pour cent.

Les actes de vente pardevant A. Abat, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 [illegible]

Maison et Terrain dans la rue de la Douane, entre les rues Franklin et Trémé.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

Bourse des Négociants et Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, samedi 14 juin, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale,

UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Franklin, Trémé, Douane et Bienville, ayant 30 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue de la Douane sur 107 pieds de profondeur. Ensemble toutes les améliorations qui se trouvent dessus, comprenant une maison en briques, couverte en ardoises, avec cuisine, installation de gaz, water work, cabine en briques à étage, et chambres domestiques.

Termes et conditions — comptant. 10 juin — 5

Succession de Jacques Casimir Jules Vigne.

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur,

No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, cinq juillet 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 de mai 1862,

La négresse BETSEY, âgée d'environ 37 ans, borgne, sans aucune garantie que les titres. La dite esclave est réellement ou prétend être en mauvaise santé.

Conditions — Comptant.

Acte de vente pardevant A. Drayton, notaire public. 3juin — 11, 9.30 [illegible]

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société GIQUEL & JAMISON, qui a existé dans cette ville depuis 1854 a été dissoute le 1er mai. L'un ou l'autre des associés signera en liquidation seulement. Les livres et les comptes sont au bureau de M. E. Giquel, qui a acheté le stock et continuera les affaires en son nom et pour son propre compte.

N. B. — Les personnes qui doivent à l'ancienne maison sont priées de venir s'acquitter immédiatement.

GIQUEL & JAMISON,
Rue du Canal, No 126, en liquidation.
Nile-Orléans, 2 juin 1862. — 2 juin — 1m

E. GIQUEL,

Successeur de Giquel & Jamison,

RUE DU CANAL, No 126,

Ayant acheté tout le stock de

MARCHANDISES SECHES

de l'ancienne maison Giquel & Jamison, l'offrira à des PRIX TRES REDUITS, à partir de LUNDI 2 juin.

E. GIQUEL,
2 juin — 1m — Rue du Canal, No 126

Bateaux tirés par des chevaux.

DES HORSE BOATS partiront tous les dimanches de la station des chars du Bayou St-Jean, jusqu'au lac.

Départ du Bayou.		Départ du Lac.	
A. M.	6½	A. M.	7½
	7½		8½
	8½		9½
	9½		10½
	10½		11½
P. M.	3½	P. M.	4½
	4½		5½
	5½		6½
	6½		7

6 juin — 1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES MARCHANDS de la Nile-ORLEANS.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1862 y compris les primes non expirées de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie		$718,738 37
Sur les risques des rivières		65,561 76
Sur les risques des mers		55,547 37
Total des primes		$839,848 50
En moins — Primes non expirées le 31 mai 1862	216,310 00	
Primes remboursées	22,016 85	240,326 85
Montant net des primes le 31 mai 1862		$599,716 85
Pertes payées dans la même année:		
Sur les risques d'incendie	$283,355 [illegible]	
Sur les risques des rivières	25,548 [illegible]	
Sur les risques des mers	72,276 [illegible]	
	$381,180 [illegible]	
Remboursé, 10 pour cent	12,956 97	
Taxes	16,742 [illegible]	
Réassurances, dépenses, profits, pertes, intérêt en moins	$21,466 54	$412,916 19
Bénéfice net		$186,801 46
Montant net des primes au 31 mai 1862		$599,716 85
En moins: Montant des primes sur lesquelles il a été remboursé 10 pour cent		122,101 70
Montant participant aux profits		$477,615 15
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Dépôts en Banque		$151,000 00
Billets de prime		165,549 00
Billets garantis par hypothèque ou nantissement		[illegible]
Actions de Banques et Bons		444,856 65
Propriété foncière		240,464 81
Dû pour primes et en voie de perception		85,630 81
Actions du Southern Shoe Manufactory		32,452 72
Scrips des Compagnies Mutuelles		1,680 00
		2,640 00
		$1,366,015 72
En moins:		
Primes non expirées	$216,310 00	
Intérêts à payer sur les scrips	64,131 20	
Scrips et intérêts dus et non réclamés	27,129 26	322,574 46
Actif net		$913,441 26

ETAT DE LA LOUISIANE,

PAROISSE D'ORLEANS.

Qu'on se souvienne que le 5 juin 1862 pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la dite paroisse, se sont présentés, John Pemberton, président, et Charles Lesassier, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le tableau ci-dessus est exact et une copie conforme aux livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
CHARLES LESASSIER, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce 5 juin 1862.

ARTHUR SAUCIER,
Troisième Juge de Paix.

A une assemblée des directeurs tenue ce jour, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de 20 pour cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le 1er août prochain. Il a été aussi résolu de payer, le second lundi de juillet prochain, six pour cent d'intérêt sur le scrip en circulation dans la Compagnie. — Aucun scrip ne sera payé avant que le capital de la Compagnie ait atteint le chiffre d'un million.

— DIRECTEURS —

S. Millaudon[illegible]	John Pemberton,
S. H. Kennedy,	[illegible]
P. Maspero,	[illegible]
Geo. Gierday,	[illegible]
J. O. Nixon,	[illegible]
J. H. Hatch,	[illegible]

6 juin

SUCRE — [illegible] boucauts [illegible] à vendre par A. B. GRISWOLD & CO.

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises fraîches venant d'arriver par le steamer Blackstone.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur,

No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, jeudi 12 de juin 1862, à onze heures du matin, rue St-Louis, No 74, entre Bourbon et Royale, pour clore une facture.

30 boîtes d'amidon, 40 livres chaque;
12 balles de houblon de 1861;
5 barils bois de Campêche pâle;
5 barils sel d'Epsom;
100 livres chloroforme, en 100 bouteilles;
20 livres prussiate de potasse;
20 do iodure de potasse, en 20 bouteilles;
5 do iode pure, en 5 bouteilles;
20 do calomel, en 20 bouteilles;
20 do opium, en 20 cannisters;
1 do poudre d'ipéca, en canister;
5 do tartre émétique, en 5 bouteilles;
30 onces sulfate de morphine, en bouteilles [illegible] once;
20 do quinine française;
100 livres chlorate de potasse;
10 do essence de Bergamotte, en 5 bouteilles;
10 do essence de citron, en 5 bouteilles;
10 boîtes de thé noir.
Conditions — Comptant, sur livraison. 12 juin — 1

Marchandises sèches, fourrures françaises, chapeaux de paille et de Panama, marchandises de fantaisie et fil en bobine.

PAR HOFFMAN & MARKS.

J. HOFFMAN, encanteur.

Bureau, rue de Chartres No 62.

JEUDI, 12 juin 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu un stock de marchandises importées récemment, comprenant: marchandises sèches, bonneterie, mitaines en fil, gants de soie, éventails; un grand assortiment de fourrures françaises, chapeaux de paille et de Panama et 500 bobines de fil. 12 juin

Cow Peas! Cow Peas!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI 12 juin 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans l'entrepôt Jewell, à l'encoignure des rues Magasin et Lafayette —

95 sacs cow Peas
Conditions — comptant 10 juin

Vinaigre et alcool.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI, 12 juin 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans la rue des Magasins, No 47 —

200 barils vinaigre,
9 barils alcool.
Conditions — comptant. 10 juin

Les frais de marchandises venant d'être reçues par le steamer Blackstone.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI 12 juin 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu dans le magasin, No 47, rue des Magasins,

80 caisses sardines, entiers, demi et quarts de boîtes,
20 caisses gingembre conservé,
12 caisses [illegible] rouge et blanc.
15 barils pois, M. F.
1 baril pois concassés,
3 sacs Tapioca,
10 barils orge,
40 caisses macaroni de Naples,
7 do vermicelli,
5 barils raisins de Corinthe,
10 caisses moutarde française,
10 caisses cigares Chirote,
1 do [illegible],
1 do 100 livres moutarde Colman,
25 caisses vin rouge de table,
10 frequins beurre de qualité extra fine,
20 barils [illegible] do,
7 caisses cornes [illegible],
10 do madère, [illegible],
10 do sherry do
15 do do Feuerita,
24 do do Gonzales,
16 do do Oporto, A. Castle,
8 do do XVIII,
10 do do Heritage.
Conditions — comptant, sur livraison. 10 juin

Whisky, ameublement, &c.

Succession de veuve Pierre Rivière.

PAR EUGENE TOURNE.

SAMEDI, 1[illegible] courant, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'hon. J. Bermudez, juge de la seconde cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 juin 1862, pour compte de ladite succession

A 10 heures du matin — Au Union Warehouse, au coin des rues Tchoupitoulas et Notre Dame, 55 barils whisky.

A 11 heures du matin, à la dernière résidence de la défunte rue Félicité entre Annunciation et Calyppe, le mobilier consistant en lits, armoires, sofas, glaces, un [illegible], etc.

Conditions, comptant, à la livraison. 9 juin

Le stock entier de machines à coudre au No 11, rue du Camp — Vente à l'encan.

PAR GARDNER SMITH & Co., encanteurs.

JEUDI 12 juin 1862 à 9½ heures et demie, il sera vendu à l'encan, rue du Camp No 11,

Le stock entier de machines à coudre de la patente de Grover & Baker comprenant, machines en bois de rose, bois en de travail en noyer, machines de l'habitation des sièges de la [illegible], et un grand assortiment de [illegible] qualité, à l'usage des cordonniers, des selliers et des tailleurs. Toutes les machines sont garanties parfaites et pourvues de [illegible].

Egalement — Une quantité d'excellentes aiguilles en bobines pour les machines à coudre de Wheeler & Wilson et de Singer. Les aiguilles seront vendues en gros.

Les personnes qui désirent acheter sont invitées à examiner le stock. Le magasin est ouvert tous les jours.

Conditions — comptant, en monnaie courante.

N. B. — Le bail du magasin, jusqu'au 1er novembre, sera vendu à midi. 7 juin — 6

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Margaret Molinger, épouse de George Hiller — No 18,955.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Attendu que Xavier Doelle présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Margaret Molinger, épouse de Geo. Hiller, décédée intestat: — Avis est par la présente donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. E. MICHOT, 12juin — 16.21 Député Greffier.

Succession de Josefa Hernandez, épouse de José Prats, No 784.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — Avis est par la présente donné aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées que le compte présenté par l'administrateur de la [illegible] de la succession [illegible] dans les dix jours, sinon [illegible] et [illegible] conformément au [illegible].

Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
5juin — 5.7.12 Député Greffier.

Succession de Henry B. Kenner — No 16,962

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Attendu que John Bridges a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Henry B. Kenner, décédé intestat — Avis est par la présente donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
12 juin — 16.21 Député Greffier.

HOFFMAN et MARKS,

62......Rue de Chartres......62

AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront tous leurs soins aux ventes de marchandises et aux ventes de biens. [illegible]

RAFFINERIE A LA VAPEUR,

DU CRESCENT CITY.

SUCRE EN PAINS,
SUCRE CONCASSÉ,
PULVÉRISÉ,
GRANULÉ ET CLARIFIÉ.

Mélasse et sirop doublement raffinés.
Et vendus tous ceux qui fabrique le Nord.
A. THOMSON & Co.
[illegible] — Rue Tchoupitoulas, No 66.

Demande de meubles de seconde main.

LE soussigné continue d'acheter, aux prix les plus élevés au comptant, toutes espèces de meubles de seconde main, pianos, &c. Echange et réparation de meubles. S. T. CASANAVE, rue de la Bourse, 9 mai — 30f No 150, près Dauphine.

Houblon, Houblon, Houblon.

300 LIVRES de houblon de la dernière récolte, qualité supérieure, à vendre par CUSACHS & OGDEN, 9juin — 10f Encoignure Royale et St Philippe

Acide Sulfurique.

10 CARBOYS acide sulfurique, haut degré, à vendre par CUSACHS & OGDEN. 6juin — 10f Encoignure Royale et St-Philippe.

SAVON, sardines, plomb et cigares, à vendre par E. J. HART & Co, 6juin — Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

VINS, madère, sherry, champagne, vin rouge, à vendre par E. J. HART & Co, 6 juin — Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

EAU-DE-VIE, genièvre, rhum, à vendre par E. J. HART & Co, 6juin — Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

AVIS.

LE soussigné annonce à ses amis et au public qu'il a transporté son bureau à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale (dans la Rotonde) et il s'occupera des ventes de propriétés foncières, d'esclaves, d'actions, de mouvements de vente par ordre des gardiens de P[illegible]. Il s'occupera également des ventes en dehors et des ventes de meubles.

3juin — 10f M. BARNETT Jr.

UNE Dame anglaise désire une situation comme institutrice dans une famille. Elle est bien capable d'enseigner l'anglais, le français, le latin, la musique et le dessin. Elle n'a pas d'objection d'instruire des petits garçons, ou de voyager avec une dame et ses enfants. Les meilleures recommandations peuvent être données. S'adresser M. O. à ce bureau. 3juin — 7

AVIS.

NOTICE est par le présent donnée par le soussigné, au porteur du billet ci-après décrit, de se présenter immédiatement pour en recevoir le montant, à son domicile, rue de la Levée, entre les rues Troisième et Quatrième, No 286, au faubourg Livaudais, Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, lequel billet est de la somme de quinze cents piastres; il a été souscrit par le soussigné le 3 mai 1858, à son propre ordre et par lui endossé, est payable à un an de date, est signé "ne varietur" par Jn Lisbony, notaire public, à la date du 3 mai 1859 a été renouvelé d'année en année jusqu'au 3 mai 1862, — notifiant ici au porteur dudit billet que faute par lui de se présenter immédiatement pour recevoir le montant dudit billet, les intérêts sur le montant dudit billet, au taux de huit pour cent par an, dus par le soussigné, cesseront de courir à partir du jour de l'insertion dans la gazette de la présente notice.

3 juin — 10f JOHN BARTCHY.

Moulin à coton de Lane.

FABRIQUE de fil de coton, coton et [illegible] Jefferson City, (Lot. tor. Le fil de coton sera vendu sur commande, en quantités simples et en numéros assortis 1862.

Bureau No 19, rue de l'Union, Nile-Orléans.

8 [illegible] — 1m L. H. LANE, Propriétaire.

INSTITUTION FRANKLIN,

POUR LES DEUX SEXES,

No 280, rue des Remparts, entre Ursulines et Hôpital.

J'AI l'honneur de prévenir les familles et le public qu'en date du 1er mars 1862 j'ai pris possession de l'institution Franklin, rue des Remparts No 280, anciennement dirigée par M. A. T. Wurtemberg. Je prie qu'elles trouveront toujours toute la bienveillance [illegible].

M. Lerenz, bien connu dans l'enseignement, s'occupe [illegible] des jeunes gens.

Rien ne sera négligé pour l'avancement de mes élèves. Pour les pensionnaires le jeudi est consacré aux [illegible]. Les classes en anglais et en français commencent à 9 heures A. M. et finissent à 2 heures, P. M.

28 mars — 6m [illegible] La Directrice, A. ROUX

MAGASIN DE TAPIS,

Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons un grand assortiment de TAPIS, tels que

Velours, Médaillon, velours,
Bruxelles, tapis à 3 plis
[illegible]
[illegible] tapis de toutes qualités et largeurs,
[illegible]
[illegible] qui [illegible] conviennent, devants de cheminée, [illegible] les [illegible] prix [illegible].
[illegible] A. BROUSSEAU & CO.